

REPUBLIC DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
REGION DE L'EXTREME-NORD  
DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI  
COMMUNE DE DARAK  
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES  
MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
FAR-NORTH REGION  
LOGONE ET CHARI DIVISION  
DARAK COUNCIL  
INTERNAL TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°~~03~~/JAONO/C-DARAK/CIPMI/2025 DU ~~10/10/~~2025  
EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA DIGUE DE LA VILLE DE  
DARAK (4,7KM) DANS LA COMMUNE DE DARAK, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE  
L'EXTRÊME-NORD.

Financement :BUDGET D'INVESTISSEMENTS PUBLICS - Exercice 2025

**1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissements Publics, Exercice 2025, le Maire de la Commune de DARAK, Autorité Contractante, lance, en **PROCEDURE D'URGENCE**, pour le compte de la Commune de DARAK, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de renforcement de la digue de la ville de Darak (4,7 km) dans la Commune de Darak, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord.

**2- CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres portent sur :

- Travaux préparatoires et installations;
- Terrassement , travaux des chassées

**3- PARTICIPATION**

La participation à cet Appel d'Offres est réservée aux Entreprises invitées par l'Autorité Contractante, spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

**4- FINANCEMENT**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissements Publics, Exercice 2025 :

- Imputation : .....
- Montant prévisionnel : 30 000 000 (Trente millions) de Francs CFA TTC.

**5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Commune de DARAK, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) francs CFA, payable à la recette municipale de DARAK.

**6- REMISE DES OFFRES**

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme telles, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de DARAK, au plus tard le ~~03/04/~~2025 à 13 heures précises et devra porter la mention suivante :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**  
N° 03 /AONO/C-DARAK/CIPM/2025 DU 10/04/2025,  
**EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA DIGUE DE LA VILLE DE  
DARAK (4,7KM) DANS LA COMMUNE DE DARAK, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE  
L'EXTRÊME-NORD.**

**" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "**

**7- RECEVABILITE DES OFFRES**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1<sup>er</sup> ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit 600 000 (Six cent mille) Francs CFA.

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

**8- OUVERTURE DES OFFRES**

L'ouverture des offres se fera en un temps dans la salle de réunion de la Commune de DARAK, le 10/04/2025 à 14 heures par la Commission interne de Passation des Marchés de la commune de DARAK, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

**9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES**

**A. Critères éliminatoires :**

**a. Offre Administrative**

- 1) Absence d'une pièce administrative après 48h ;
- 2) Absence de la caution de soumission
- 3) Pièce falsifiée ;
- 4) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire.

**b. Offre technique**

- 1) Offre technique incomplète ;
- 2) Avoir abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années ;
- 3) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 4) N'avoir pas réuni au moins 80% des critères de qualification.

**C. Offre Financière**

- 1) Non-conformité de la soumission au modèle du DAO ;
- 2) Absence d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires;

**N.B:** Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

**B. Critères de qualification des offres techniques :**

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière Oui/Non
- 2) Les références de l'Entreprise Oui/Non
- 3) Le personnel d'encadrement Oui/Non
- 4) Le matériel et les équipements essentiels Oui/Non
- 5) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet Oui/Non

國學研究

卷之三十一  
新編中華書局影印  
新編中華書局影印

新編中華書局影印  
新編中華書局影印

新編中華書局影印  
新編中華書局影印

**Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.**

## **10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **11- CAUTION DE SOUMISSION**

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1<sup>er</sup> ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant égal à 2% du montant prévisionnel, soit 600 000 (Six cent mille) Francs CFA.

## **12- DELAI D'EXECUTION**

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de Quatre-vingt-dix (90) jours, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

## **13- ATTRIBUTION DU MARCHE**

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont :

- 1- l'offre administrative sera jugée conforme ;
- 2- l'offre technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% ;
- 3- l'offre financière, après corrections conformément aux dispositions du RPAO du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante

## **14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune de DARAK.

### Ampliations :

- SOPECAM ;
- ARMP (pour insertion au JDM) ;
- Pdt/CIPM-DARAK ;
- DDEPAT/LC ;
- DDMINMAP/LC
- Affichage ;
- Chrono/archives.

DARAK, le

Le Maire

